

PER
P-208
E.A.J.
15

Vol. 11

FÉVRIER 1904

N° 6

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

161—Le suffixe <i>-eur</i> dans notre parler populaire.....	ADJUTOR RIVARD.
169—Le nom de Québec.....	L'abbé A. GOSSELIN.
173—La Poésie en province—Charles Lamy.....	A. R.-L.
175—Lexique canadien-français (<i>suite</i>).....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
179—Petites leçons.	
183—Glanures.	
185—Sarclures.....	LE SARCLEUR.
187—Comptes rendus:—J.-E. PRINCE, <i>Le Séminaire de Nicolet</i> , <i>Souvenir des fêtes du Centenaire</i>	L.-Z. BOURGES.
—E.-C. HILLS, <i>Notes on Canadian French</i>	A. R.-LAGLANDERIE.
192—L'anglicisme, voilà l'ennemi !	

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire

ALPHABET PHONETIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, r, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *œ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ü* = *u* semi-voyelle (*huile*); *ê* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l + y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k y*), *g̣* (son voisin de *g + y*), *ŋ̣* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ*, (sons voisins de *t + s*, *d + z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *œ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *é* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *œ* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ê* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ũ* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á*, *í*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

LE SUFFIXE -EUR

DANS NOTRE PARLER POPULAIRE

Le parler populaire franco-canadien substitue la terminaison *-eux* (â') à la finale française *-eur* (â:r) d'un certain nombre de mots. Ex. :

fr. *menteur* = can. *menteux* (mā:té').

Il en va de même dans le Normand. Mais les formes normandes en *-eux* ne présentent pas autre chose que la terminaison française, avec chute de l'*r* finale (1).

Par son origine, la terminaison franco-canadienne *-eux* se rattache aussi sans doute au suffixe français *-eur*, et la chute de l'*r* a pu se produire d'abord sous l'influence des patois du nord et surtout du français du XVII^e siècle. Cependant le phénomène ne semble plus, aujourd'hui, présenter le même caractère, et l'examen des mots où il se rencontre chez nous paraît indiquer une extension analogique dans l'emploi du suffixe *-eux* (← latin. *-osus*), plutôt qu'une simple chute de l'*r*.

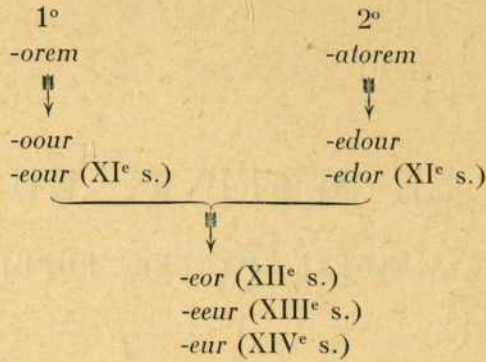
Essayons de déterminer la classe de mots où la prononciation *-eux* (â') prévaut, chez nous, à la prononciation *-eur* (â:r).

Le suffixe français *-eur* descend de deux suffixes latins : 1^o *-orem*, 2^o *-torem* (*-atorem*) ou *-sorem*. Ex. :

1 ^o lat. <i>val -orem</i>	→ fr. <i>val -eur</i> .
2 ^o lat. <i>pisc -atorem</i>	→ fr. <i>pêch -eur</i> .
lat. <i>cur -sorem</i>	→ fr. <i>cour -eur</i> .

(1) La chute de l'*r* finale est régulière dans le normand et se produit aussi bien après *ou*, *i*, etc., qu'après *eu*. Voir CH. G. DE GUER, *Le Parler pop. dans la commune de Thaon*, pp. 48, 49, 50 et 144.

L'évolution de ces deux suffixes s'est faite suivant le schème suivant :



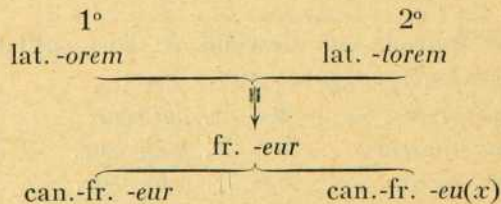
Vers le XII^e siècle, les deux formes se fondent en une seule, *-eor*, qui, passant par l'étape intermédiaire *-eeur*, aboutit au produit moderne *-eur*. Ainsi *peur*, sorti de *pavorem*, s'est écrit successivement *poür* (*poour*), *peour*, *peor*, *peeur*.

Nen ont *poür* ne de murir doutance. (Ch. de Rol., LXV.)
 Si ot grant *peour* de lui. (Villeh., XCVIII.)
 Ce fis-ge por vos *peor* fere. (Ren., 1787.) Etc.

Imperatorem a de même passé par *emperedor*, *empereor*, etc. :

A Soissons trovent Charle, l'*empereor*. (Sax., XXIX.) Etc.

Or, le produit moderne *-eur* est différemment traité par le vocalisme populaire canadien-français, suivant qu'il descend de l'un ou de l'autre suffixe. Le français confond les deux suffixes, le franco-canadien les distingue. Nous conservons *-eur* issu de *-orem*, mais de *-eur* issu de *-torem* ou *-sorem*, nous faisons *-eu(x)*. C'est ce que montre plus clairement peut-être le tableau suivant :



C'est la clef de notre prononciation des finales en *-eur*. En un mot, dans nos campagnes, la terminaison *-eur* prend le son *é*

quand elle vient du latin *-torem* ou *-sorem*, mais elle garde le son *â:r* quand elle est le produit du latin *-orem*.

Phonétiquement, cette distinction ne peut se justifier. Du reste, c'est là un phénomène nécessairement secondaire chez nous, et il faut en chercher la raison ailleurs que dans la différence originaire des deux suffixes.

Le suffixe français *-eur* sert à former deux espèces de mots. Provenant du latin *-orem*, il détermine des noms abstraits : *ardeur*, *splendeur*, etc. ; provenant du latin *-torem* ou *-sorem*, il marque l'agent, il désigne la personne qui agit : *chanteur*, *scieur*, etc. De sorte qu'en général notre peuple conserve la terminaison française *-eur* dans les noms abstraits, et l'altère dans les noms d'agents.

Citons parmi ces derniers :

cracheur, dénicheur, épiluteur, lécheur, prêcheur, pêcheur, tricheur, fendeur, fraudeur, maraudeur, plaideur, quèmandeur, revendeur, rôdeur, songeur, tapageur, voyageur, crieur, marieur, rieur, scieur, payeur, enjôleur, siffleur, grapilleur, veilleur, dormeur, flâneur, patineur, questionneur, traineur, joueur, attrapeur, trompeur, moqueur, coureur, pleureur, tireur, danseur, tousseur, diseur, faiseur, jaseur, liseur, abatteur, acheteur, brocanteur, bretteur, chanteur, colporteur, conteur, disputeur, menteur, prêteur, quèteur, baveur, etc.

Ces mots, noms d'agents, dont la terminaison est descendue du suffixe *-torem* ou *-sorem*, perdent l'*r* finale dans le parler populaire canadien-français, et nos paysans prononcent *tricé* (= tricheur), *dâsé* (= danseur), *mâté* (= menteur), etc. ; mais ils disent *calâ:r*, *flâ:r*, *siwâ:r*, *imâ:r*, etc., et non, comme les Normands, *calé* (= chaleur), *flé* (= fleur), *siwé* (= sueur), *imé* (= humeur), etc., et ces derniers mots sont déterminés par le suffixe *-orem* (*calorem*, *florem*, *sudorem*, *humorem*, etc.).

En d'autres termes, nous prononçons *é* (= eux) la finale *-eur* des noms masculins. Car les noms d'agents en *-eur* sont tous masculins, tandis que les noms abstraits sont féminins — sauf *honneur*, *déshonneur* et *labeur*, qui ont gardé le genre du latin classique.

Cependant le peuple ne prononce pas avec le son *é* tous les noms d'agents en *-eur*. Bon nombre des ces noms ne font pas partie de son vocabulaire familier ; ceux-là, quand il s'en sert, c'est pour les avoir appris de quelque personne instruite, et il les prononce comme il les a entendus. Il serait difficile de dresser

une liste de ces mots, car leur nombre varie avec les localités et avec les individus. Mais on peut sûrement classer dans cette catégorie :

1° Les noms de formation récente, dans lesquels *-eur* s'ajoute directement à des radicaux de verbes, et, se substituant à *-oir*, arrive à désigner des objets, des machines. Tels sont les mots *condenseur*, qui est du XVIII^e siècle, *diviseur*, etc.

2° Les noms de formation savante en *-ateur*, *-iteur*, *-uteur*, etc., comme *colonisateur*, *abréviateur*, *coadjuteur*, *appareilleur*, *compositeur*, *cultivateur*⁽¹⁾, etc.

Enfin, il faut excepter un certain nombre de mots qui peut-être n'éveillent pas chez nous l'idée d'action, comme *gouverneur*, *docteur*, etc.

La prononciation des finales en *-eur* avec le son *é* n'est pas le résultat d'un pur caprice ; elle est l'effet de l'analogie, la plus importante peut-être des forces vitales du langage, et qui, suivant l'expression de Darmesteter, «étant donné une terminaison commune à quelque mots, l'étend, au mépris de l'étymologie, c'est-à-dire de la phonétique, à toute une série d'autres mots, enlève à ceux-ci leurs terminaisons propres, et, les façonnant sur un même modèle, substitue l'unité à la variété ». (2)

Ici, le type auquel l'analogie veut réduire les formes en *-eur*, le modèle sur lequel elle veut façonner les noms d'agents, c'est l'adjectif en *-eux*.

Ce suffixe français, sorti du latin *-osus*, forme des adjectifs exprimant une qualité ou une possession : *ingénieux* (qui est plein d'esprit, d'invention, d'adresse, *ingeniosus*), *glorieux* (qui a acquis de la gloire, *gloriosus*). Or il arrive que le peuple confond la fonction des noms d'agents et celle des adjectifs qualificatifs, tandis qu'il distingue facilement et sans peine de ces derniers les noms abstraits. De là il suit qu'il confond ou distingue aussi, suivant le cas, leurs terminaisons.

Cette confusion, ou mieux cette substitution de suffixes n'est pas surprenante. Plusieurs noms d'agents en effet peuvent se

(1) J'ai entendu *cultiveux*, au Mont-Saint-Jean, sur la Côte-Nord : « Quel est votre état ?—Je suis *pêcheux* et *cultiveux*. »

(2) Dans le normand, la chute régulière de l'*r* finale, et non l'analogie, paraît être, nous l'avons dit, la cause principale du fait que nous étudions. Aussi le son *eu* reste-t-il long dans ce patois, tandis qu'il est bref dans la finale canadienne.

prendre, et dans le français littéraire même, adjectivement. *Moqueur* est à la fois substantif et adjectif ; il signifie *celui qui se moque*, mais aussi *empreint de moquerie*. *Critiqueur* est un substantif, signifiant étymologiquement *celui qui critique*, mais il s'emploie plutôt dans le sens de *celui qui a la manie de critiquer*. Bien plus, la confusion des deux suffixes a donné naissance aux féminins en *-euse* des noms d'agents en *-eur* : *trompeur, trompeuse*. Le féminin de *-eur* devrait être *-resse*, comme, en latin, *-tricem* est le féminin de *-torem*⁽¹⁾. Ainsi en était-il dans le vieux français ; la terminaison féminine fut d'abord *-riz* (*empereor*, m. ; *empereriz*, f.), puis *-resse* (*trouveur*, m. ; *trouveresse*, f.). Cette dernière forme archaïque a persisté dans *défenderesse, devineresse, enchanteresse, bailleresse, charmeresse, demanderesse, pécheresse, vengeresse*, et nous avons, pour rappeler la première, *cantatrice, bienfaitrice, impératrice*, etc. Mais, au XV^e siècle, on réduisit la forme féminine des noms d'agents à celle des adjectifs en *-eux*, et l'on dit non plus *chanteresse*⁽²⁾, mais *chanteuse*.⁽³⁾

A cette assimilation possible des noms d'agents et des adjectifs qualificatifs, pour expliquer la prononciation canadienne *é* pour *-eur*, il faut ajouter, nous l'avons dit, l'influence du français du XVII^e siècle et des patois.

En effet, le beau monde faisait, jadis, comme le peuple aujourd'hui, la confusion non seulement des féminins, mais des masculins même ; en d'autres termes, du XVII^e siècle au XVIII^e, le produit de l'*r* finale s'étant amuïe, *-eur* permuta avec *-eux*, d'où la langue a gardé *fauchoux* à côté de *faucheur*, et *fileux, gâteux, galvaudeux, hasardeux*, pour *fileur, gâteur, galvaudeur, hasardeur*⁽⁴⁾.

Dès le XVI^e siècle, les grammairiens Palsgrave, Laurent Joubert, Robert et Henri Estienne attestent que l'*r* ne se prononçait pas à la fin de certains mots en *-eur*. Robert Estienne écrit *rapi-neux, rageux* ; Joubert, *quereleux*.

Au XVII^e siècle, l'usage est partagé, hésite entre *eur* et *eux*. Tantôt on prononce d'une façon, tantôt de l'autre, selon qu'on parle avec emphase ou simplement, que le mot suivant commence par une voyelle ou par une consonne, que le mot en *-eur* se trouve

(1) Lat. *-trix, tricem* \Rightarrow *riz* \Rightarrow *resse* (par un croisement avec le produit du suffixe *-essa*).

(2) On trouve *pilleresse, chanteresse, tromperesse*, dans Ronsard.

(3) Voir MEYER-LUBKE, *Gramm. des Langues romanes*, t. II, §§ 365 et 367.

(4) Voir MEYER-LUBKE, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, § 559 ; t. II, § 489.

dans la suite du discours ou précède une pause. C'est ce que constatent et sur quoi disputent maints auteurs de l'époque. Au pluriel, Tabourot veut qu'on prononce *eux*; sur une enseigne, à Paris, rapporte-t-il, *chassieux* est représenté « par des chats qui sient un plot de bois, quasi *aux chats sieurs* ». On dit, suivant la *Grammaire françoise* d'Oudin, un *porteur d'eau*, un *coupeur de bourse*, etc. De même, Duez, dans son *Vray guidon de la langue françoise*, enseigne que l'*r* ne se prononce pas en conversation dans *cajolleur*, *discoureur*, *flatteur*, *trompeur*, *faiseur de peignes*, etc. Une *Grammaire françoise* anonyme de 1654 donne la double prononciation *coureur* et *coureux*, *sauteur* et *sauteux*, *mangeur* et *mangeux*. « Les noms verbaux en *-eur*, dit Chifflet, comme *diseur de fables*, *conteur de bourdes*, *porteur d'eau*, peuvent prononcer l'*r* devant les consonnes, mais il est meilleur de ne la point prononcer. » Bouhours, D'Aisy, Ménage, Lanoue, Mourgues posent des règles, font des distinctions : on prononce le *procureux du roy*, *c'est un grand faiseur de madrigaux*, *un petit mangeux*, *vous estes un petit menteux*, *c'est un pauvre prescheux*, *rieux*, etc., mais *procureur au parlement*, *les frères prescheurs*, etc. Citons encore *L'art de prononcer parfaitement la langue françoise* (1696) de Hindret : « On dit un *laboureux*, un *porteur de chaise*, *des porteurs*, un *tailleur de pierres*, un *ramoneux*, etc., et un homme passeroit pour un étranger ou pour un homme sorti du fond de sa province, s'il prononçoit autrement les syllabes finales de ces mots ». (p. 724)

Au XVIII^e siècle, on semble revenir à la prononciation *eur*. « Il vaut mieux faire sonner l'*r* », dit De la Touche, en 1710. D'après le Père Buffier et le grammairien Joseph Vallart (1744), ce n'est plus que dans le discours familier qu'on néglige de prononcer l'*r* finale. Villecomte, en 1751, « n'approuve point ces sortes de molesse qui sentent l'enfant gâté ». Mauvillon, dans son *Cours complet de la langue françoise* (1754), et Montignon, dans son *Système de prononciation figurée* (1785), attestent encore que dans le discours familier on prononce *rieux*, *voleux*, *mangeux*, *trompeux*, *porteurs*, etc. ; mais cette prononciation se perd.

Enfin, au commencement du XIX^e siècle, elle est tombée en désuétude. « C'est la prononciation de l'afféterie et de l'ignorance, » dit Domergue, en 1805. (1)

(1) Voir THUROT, *De la Prononciation française*, où l'enseignement de ces grammairiens est exposé.

Aujourd'hui même encore, c'est la prononciation du peuple, en France, surtout dans le nord, l'ouest et le centre. Mais, nous l'avons fait remarquer, les patois français ne font pas en général la distinction que nous avons indiquée pour le franco-canadien, ils laissent tomber l'*r* finale dans tous les mots (1). En normand, la prononciation *æ* date du XIII^e siècle (2). On trouve cette forme de langage même dans le dialecte écrit :

Alexis, su grand *épluqueux*

Disait, en faisant du *pleureux*

(D. FERRAND, *Muse normande*, p. 27.)

Fricacheux d'lard, *hanteux* d'gargote,

Tu n'es, après tout, qu'un *fumeleux*,

Fainiant, quérrouin, sot *bagouleux*.

(MÉTIVIER, *Dict. franco-norm.*, p. 88.)

J'nos allons aveir un *sonneux*.

(*Rimes jersiaises*, p. 228.)

Elle *leux* décerne tout ce qui *leux* convient.

(*Mait' Jacqu' à Rouen*, p. 19.)

Le français adoptait aussi cette forme écrite :

A l'une des fois que l'amiraut veoit que sa gent estoient prins, il *leu* re n voient secours.

(JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*, ch. 285.)

Appuyé sur sa hache, effrayé et *songeux*.

(ALAIN CHARTIER, *Le Quadriologue*, p. 409.)

Et vouloit Bourguoigne que le royaume fust gouverné par les trois estas . . . et que les bons *laboureux*, marchanz, peussent vivre en paix par bon gouvernement.

(P. COCHON, *Chron. Norm.*, p. 373.)

Les vins sont bien vers ceste année,

Dont il fait mal aux bons *buveux*.

(PIERRE GRINGOIRE, *Œuvres*, I, 274.)

Qu'on me chasse ce grand *pleureux*.

(BOILEAU, *Héros de roman*.)

Vous avez de l'obligation à Langlade ; ce n'est point un *écrivieux*, mais il paraît votre ami en toute occasion.

(MADAME DE SÉVIGNÉ, 13 mai 1672.)

Une remarque qu'il faut faire après ces deux dernières citations, c'est que le suffixe *-eux*, quand il se substitue à *-eur*, a une

(1) VOIR GUERLIN DE GUER, loc. cit. ; CORBLET, *Glossaire du Patois picard*, p. 132 ; L. FAVRE, *Glossaire du Poitou*, p. LVI ; AMPÈRE, *Hist. de la formation de la langue française*, p. 376 ; etc.

(2) MOISY, *Dict. de Patois normand*, p. CXIII. Le dialecte normand « a plutôt introduit cette prononciation dans les autres dialectes, qu'il ne l'a reçue d'eux. »

signification péjorative. Hindret l'avait observé, en 1687: « L'*r* qu'on prononce à la fin de tous ces mots a quelque chose de plus fort et de plus sérieux dans l'expression, et l'*x* muet marque une espèce de diminutif ou quelque chose d'ironique et de méprisant, comme *un grand menteur, un grand plaideur, un grand parleur*, et, au contraire, *c'est un petit menteux, un misérable plaideux, un pauvre faiseux de vers, un atrapeux de gens, un enfonceux de portes ouvertes, un mangeux de chrestiens, un conteux de sornettes.* »⁽¹⁾

Il n'en est pas toujours ainsi dans le franco-canadien. Chez nous, un *chanteux*, un *beau chanteux*, n'implique rien de désagréable; c'est le sens pur de *chanteur*. Au contraire, un *coureux*, c'est bien un *coureur*, mais au sens d'homme de mauvaise vie, un coureur de tavernes et de mauvais lieux. Un *quêteux* n'est pas précisément un *quêteur*. *Rôdeux* a souvent un sens tout autre que *rôdeur*.

Dans cette étude, nous avons cru pouvoir poser que, dans notre parler populaire, l'*r* finale persiste dans les noms abstraits comme *chaleur, blancheur, honneur*, etc. Aucun témoignage contraire ne nous est connu⁽²⁾; mais les formes franco-canadiennes n'ont pas été toutes relevées, ni toutes les régions de la Province explorées, et nous serions heureux de recevoir des abonnés du BULLETIN des observations là-dessus. Cependant, il est permis de conclure que la substitution de la finale *-eux* à la finale *-eur*, dans le franco-canadien, est le résultat d'une permutation de suffixes, plutôt qu'un phénomène phonétique.

ADJUTOR RIVARD.

(1) *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue française*, 1^{re} édit., p. 230.

(2) L'apocope de l'*r* dans le suffixe *-oir* (*mouchoi, miroi*, etc.), et dans la préposition *sur* (*su*), ne peut expliquer *-eux*.

LE NOM DE QUÉBEC

NOTE COMMUNIQUÉE AU COMITÉ DU BULLETIN.

Je lis dans un dictionnaire du patois normand :

« BEC (vieux mot normand, de l'allemand *bach*, du scandinave *beck*). — Ruisseau. Ce mot ne s'emploie pas isolément ; mais il entre dans la composition d'un assez grand nombre de noms de lieu : *Bolbec, Caudbec, Foulebec, Houlbec, Carbec, Lillebec, Orbec, Becdal*, etc.

« FOULBEC (de *fol*, allemand, *full*, anglais, plein, et *bec*, ruisseau). — Ruisseau plein, grand ruisseau.

« LILLEBEC (de *lille*, petit, et *bec*, ruisseau). — Petit ruisseau. » (Dict. ROBIN.)

Au même mot, le glossaire saintongeais d'Eveillé dit :

« BEC. — Nom de localité désignant une pointe de terre, ou le lieu de réunion de deux cours d'eau. De là le nom de *Bec d'Ambès* donné au point de rencontre des deux rivières Garonne et Dordogne. »

Le *Dictionnaire Général* donne encore cette dernière acception :

« BEC. — *Géogr.* Pointe de terre au confluent de deux cours d'eau. Le *Bec d'Allier*. »

On connaît aussi les noms de lieu *Bec-de-Mortagne, Bec-Hellouin, Bricquebec* (village du département de la Manche), etc.

Je trouve dans le vieux français *beke*, ruisseau (Dict. de GODEFROY), et *bec*, sommet d'une montagne (Dict. de LA CERNE).

Froissart a écrit : « Sur l'entrée, au *bec* du Hâvre, une grosse tour »... (cité dans LITTRÉ).

Et je me demande : *Québec* est-il bien, comme on l'a dit souvent, un mot emprunté aux langues indigènes du Canada ? Si les premiers marins venus au pays étaient des Normands, des Saintongeais, *Québec*, pointe de terre, promontoire, situé au confluent de deux cours d'eau, n'aurait-il pas été nommé par eux ?

CH. DAVELUY.

Le nom de Québec que l'on a généralement accepté comme un mot sauvage, ne serait-il pas plutôt d'origine française ?

Pour répondre à cette question, il suffirait peut-être de renvoyer à un article publié par M. James Douglass dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. VII, p. 121 ; mais comme cette intéressante revue n'est pas entre les mains de tout le monde, nous estimons qu'il ne sera pas hors de propos de répondre ici même à notre correspondant.

Il a été constaté que dans certaines parties de la France, comme la Normandie, la Saintonge, etc., des caps, des promontoires, des langues de terre formées par la réunion de deux rivières, portent des noms terminés en *bec*, comme, par exemple, Bolbec, Caudebec, Carbec, etc., etc.

Cette terminaison en *bec*, ou plutôt cette similitude de sons (*Bricquebec—Québec*) a pu faire croire que *Québec* aurait été nommé par quelque Français de Saintonge, de Normandie, etc., ou que Champlain lui-même aurait bien pu n'être pas étranger à ce baptême de notre vieille cité.

Malgré tout le plaisir que nous aurions à reconnaître dans le nom de Québec un mot français, nous pensons que ce mot est un mot sauvage *habillé* à la française.

Le premier que nous appellerons en témoignage sera Champlain lui-même.

Dans le récit de ses voyages, édition de 1613, ⁽¹⁾ après avoir rappelé qu'il arriva à Québec le 3 juillet, Champlain ajoute : « où étant je cherchai lieu propre pour notre habitation, mais je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux situé que la pointe de Québecq, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers. »

Par ces mots : « ainsi appelée des sauvages », le savant annotateur des Œuvres de Champlain comprend que le mot *Québec* est sauvage, et nous avouons ne pas comprendre autre chose.

Lescarbot s'exprime comme Champlain ; seulement, il écrit *Kébec*. ⁽²⁾

Lorsque, quelques années plus tard, en 1632, Champlain donne une nouvelle édition de ses *Voyages*, il ne change pas d'opinion et réaffirme que Québec « est ainsi appelé des sauvages ». ⁽³⁾

Et pour corroborer ce témoignage, nous avons l'affirmation de plusieurs missionnaires, parmi ceux qui ont le mieux connu les langues sauvages. *Québec*, ou plutôt *Kébbék*, disent-ils, signifie *détroit, rétrécissement, c'est bouché, c'est obstrué*.

Et, chose curieuse, cette signification est la même chez des nations de langues, de dialectes différents.

(1) *Œuvres de Champlain*, édition Laverdière, p. 296.

(2) Édition de 1617, p. 614.

(3) *Œuvres de Champlain*, Laverdière, p. 792.

C'est ainsi que dans les divers dialectes algonquins, *Képak* ou *Kebbek* signifie : rétrécissement d'une rivière.

Chez les Cris, dit M. Laflèche, « Québec veut dire *c'est bouché*. »

M. J.-M. Bélanger, ancien missionnaire des Micmacs, prétend que, dans la langue de ces peuples, *Kebbek* a pour signification : rétrécissement formé par deux pointes de terre qui se croisent. (1)

Enfin, M. L.-S. Malo, qui desservit longtemps Restigouche, traduit le mot *Kebbek* par : obstrué, bouché.

En voilà assez, croyons-nous, pour prouver qu'en langue sauvage, *Kebbek* a bien une signification qui convient à la situation de la ville et que son origine indigène a été reconnue dès les premiers temps de la colonie. A Québec, en effet, le fleuve se rétrécit, semble *bouché*.

Si l'on nous demande comment il se fait que l'orthographe de ce mot soit toute française, même à une date éloignée, comme on le constate dans les Œuvres de Champlain, nous répondrons qu'on écrivait les mots sauvages au son et que l'orthographe était celle que chacun leur donnait.

Que Champlain, qui venait de la Saintonge, ait trouvé dans ce son une ressemblance avec certains mots de son pays et qu'il ait orthographié *Kebbek* : *Québec*, la chose ne nous surprend pas.

Il ne faudrait pas croire cependant que tout le monde ait suivi son exemple ; l'on trouve encore pendant longtemps le mot *Kébec*, orthographié, je dirais presque, à la sauvage.

On voit en effet *Kébec*, dans Sagard, *Voyage au pays des Hurons*, édition de 1632, et *Histoire du Canada* (1636) ; *Kébec* encore, dans les *Relations des Jésuites* par les PP. Ch. Lalemant, Lejeune, Vimont, J. Lalemant ; *Kébec* toujours, dans un extrait des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France, en 1638, aussi bien que dans le rapport que fit le père Druillettes de son voyage aux Abénaquis en 1651 ; enfin *Kabec*, dans une pièce du 19 oct. 1646, et signée Jean Godefroy (2).

D'un autre côté, à partir de 1635, on rencontre assez souvent le nom de Québec avec la forme française : Lespinasse et Piraube, tous deux commis au greffe, écrivaient *Québecq* ; Tronquet, Bancherons, *Québecq* ; Audouart met indifféremment *Québec*, *Québecq* et *Québecq*. Quant à Adrien Duchêne, il orthographiait, comme aujourd'hui, *Québec*. (3)

(1) FERLAND, t. I, p. 90, note 3.

(2) Archives du Séminaire de Québec.—(3) *Ibid.*

Qu'on veuille bien remarquer que nous n'entendons pas dire que ces écrivains, greffiers, notaires ou autres, aient *toujours* écrit ce mot de la même manière; on trouverait probablement, chez tous, des variantes; et ces exemples tendent justement à prouver qu'à cette époque l'orthographe du mot *Québec* n'était pas fixée. Elle le fut en effet beaucoup plus tard.

Nous croyons que si ce mot eût été tout simplement français, on lui eût vite donné une orthographe définitive.

AMÉDÉE GOSSELIN, p^{tr}e.

A la Chambre française. — Les journaux de Paris nous apportent le compte rendu détaillé du triste débat sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor. M. Ribot a répondu à M. Combes, défendant, contre les accusations sans preuves et les insinuations odieuses du ministre, le député alsacien et le parti alsacien catholique tout entier. « Qui d'entre nous, a-t-il dit, aurait le courage de scruter la conscience de ces hommes qui ont souffert pour la France et qui représentent encore les sympathies françaises en Alsace? Vous vous écriez: « Ce sont des prêtres, ils ne peuvent pas être patriotes! » Vous ne connaissez donc pas le rôle du clergé catholique au Canada; il a été l'admirable gardien de la nationalité française dans ce vaste pays, perdu pour nous depuis si longtemps. Ce rôle, le clergé alsacien veut le jouer en Alsace, et je m'attristerais de voir que dans une Chambre française on ne comprit pas que c'est pour la France un devoir d'honneur de ne pas jeter à des échos étrangers des reproches amers et immérités contre nos frères d'hier. »

LA POÉSIE EN PROVINCE

CHARLES LAMY

Ce Flamand écrit un patois cousin du picard. Dans son dernier recueil, *Sur des geins d'nous autes*, comme dans ses *Passetimps*, il a saisi sur le vif « la vie intime du Septentrion, la vie de ces hommes calmes—que d'aucuns prétendent ternes—mais qui, pour n'avoir pas l'exubérance méridionale, l'emportent par leur énergie, leur ténacité et leurs hautes qualités de cœur. Charles Lamy a observé avec une perspicacité rare les mœurs de son pays, il en a vu les défauts—qu'il n'a pas ménagés—et il en a senti aussi les qualités qu'il a su exalter avec son âme de poète et sa maîtrise littéraire ». Ses observations, personnelles et délicates, sont consacrées à la vie de l'ouvrier et du paysan. La *Revue Septentrionale* publie de lui, par fragments, la *Vie de l'ouvrier*.

Nous reproduisons la pièce suivante de la *Revue Picarde et Normande*.

A. R.-L.

CHEULE PREMIÈRE LETTRE

Désolé, sains pavoir s'faire einn' raison,
Alle a l'souglout l'pauv' fèmm' tout l'saintt' journée,
D' peinser qu'sin fiu si conteint à s'mason,
S'ein va soldat au pus méchaint d'l'ainnée.

Ch'est qu'all' se d'mainn' qu'meint qu'ch'est qu'i s'ra couqué,
S'il ara caud pa l'pleuve ou quaind i gèle,
Qu'meint, si nacqu'cieux, si vite estomaqué,
I porra s'mette à mainger à l'gamelle ;

S'i qu'i trouv'ra bon ch'pain d'amonition,
Car pou l'cuisine i s'moutrot difficile,
Et trannaint d'peur qu'il euche einn' punition,
D'puis einn' semaine all' n'est jinmais trinquille.

Comme alle a vu que s'n homme après ch'départ,
Au liu d'parler, d'li faire einn' douch' risette,
Chaqu' fos qu'i s'met à tabe ein face s'part,
Resse in monmeint à raviser s'n assiette,

Passe après s'main su ses yux tout mouillés,
 Pou le r'monter, margré qu' sin cœur sanglote,
 A s'forche d'rir, mais comm' deux geins brouillés,
 I's n'ostent pont se r'vètier l'in pus qu'l'aute.

Dimainche, à l'fin, il a fécrit, ch' soldat.
 Ch' père qui surquot ch' facteur a pris cheull' lette,
 L'a lu tout seu, e', comme in grand dada,
 Dains sin bonheur volot faire einn' teumette.

Pis l'a v'nu l'lire à l'pauv' mèr' qui braïot.
 Et, comme ch' fiu lieu donnot d'bonn' nouvelle,
 Qu'il étot bien, cheint fos mieux qu'i l'croïot,
 Cheull' lette r'lu, perdaint quasi l'chervelle,

Ch'père i s'a mis à cainter, à crier
 Des viv' la France ein v'naint cajoler s' fèmmè,
 Qui pou s'n enfaint étot ein train d' prier,
 Mais d'joi s'laichot bin eimbrasser tout d'même.

CH. LAMY.

Le langage du peuple.—« Je rapprends et je retrempe mon français chez les gens simples, restés fidèles aux vieilles mœurs, comme il en est encore dans la Suisse romande, en Valais, en Savoie, en dessus de Romont, à Liddes, à Saint-Branchier, au bourg Saint-Pierre. C'est là qu'en accostant le paysan qui descend de la chaussée, ou en s'asseyant le soir au foyer des chaumières, on a le charme encore d'entendre le français de souche, le français vieilli, mais nerveux, souple, libre et parlé avec une antique et franche netteté par des hommes aussi simples de mœurs que sains de cœur et sensés d'esprit... en telle sorte que la parole n'est plus guère que du sens, mais franc, natif, et comme transparent d'ingénuité. » (TOPFFER).

« J'apprends mon français à la place Maubert, et Platon, poète s'il en fut, Platon, qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son maître de langues. » (LOUIS COURRIER, Préf. de la *Traduction d'Hérodote.*)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Accent (*âksâ*) s. f.

|| Action (en parlant d'un cheval). Ex. : Ce cheval a une belle *accent* = ce cheval a de l'action.

¶ *Avoir de l'action* se dit d'un cheval qui a de l'ardeur (LITTRÉ).

Adhérer (*adê:ré*) v. intr.

|| Baisser le prix (d'une chose), faire une concession. Ex. : Son compte est trop élevé, mais je le ferai bien *adhérer* = je le ferai bien consentir à réduire le montant de son compte.

¶ *Adhérer*, en fr., veut dire : tomber d'accord, accéder, acquiescer (LAR.).

Adroisse (*adrvè's*) s. f.

|| Adresse.

•**Alan** (*âlâ*) s. m.

|| Élan, erre. Ex. : Prendre son *alan* pour sauter un fossé = prendre son élan. . . .—Donner un *alan* = donner de l'erre.

¶ La forme *alan* se rencontre dans les parlars du centre de la France (JAUBERT).

Alener (*alênê*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Anneler. Ex. : *Alener* un cochon = anneler un cochon, c.-à-d. lui passer un anneau dans le groin pour qu'il ne puisse fouir.

2° v. intr. || Agneler. Ex. : Cette *moutonne* n'a pas *aléné* = cette brebis n'a pas agnelé.

¶ Interversio de *l* et *n*.—Dans le premier cas, *alener* est une corruption du verbe français *anneler*, garnir d'un anneau ; dans le second, *alener* vient du vx verbe *aneler* ou *anneler*, variante de *agneler* ; *anel* s'est dit pour *agnel*, agneau (LA CURNE), et se dit encore en Normandie (MOISY, ROBIN).

Alentours, dans les (*dâ lz alâtur*) loc. adv.

|| Environ, autour de (fam.). Ex. : Il a *dans les alentours* de cinquante ans = il a environ cinquante ans, il a autour de cinquante ans (fam.).

¶ *Alentour*, adv., sign. aux environs. — *Alentours*, s. m. pl., sign. lieux qui sont autour : les alentours de la ville (DARM.); au fig. : les alentours de la vérité (LAR.).

Allemagne (*âlmàn*), **annemagne** (*ânman*).
| *L'École d'annemagne* = l'École normale.

Allumé (*alu·mé*) adj.

|| Légèrement pris de boisson, gris.

¶ Cf. l'expression fr. *teint allumé* = teint rouge, échauffé (ACAD.).

Aouène (*awèn*) s. f.

|| Avoine.

A ras (*à·rá*), **au ras** (*ô·rá*, var. *ó·rá*) loc. adv.

|| Près de, en effleurant presque. Ex. : Il s'est assis à ras moi = près de moi. — Il demeure au ras l'église = il demeure près de l'église. — Une balle m'a passé au ras la tête = une balle m'a rasé la tête.

¶ En fr., à ras, au ras, sign., au niveau : passer au ras de terre, au ras de l'eau (ACAD.). Le substantif *ras* sign. le niveau où rien ne dépasse : verser à ras de bord (DARM.). *Raser*, c'est passer au ras d'une surface : raser la muraille (DARM.). — Les parlers du Bas-Maine ont *d'aras* (DOTTIN), et ceux de la Normandie à *rase* (MOISY), pour dire *tout près de*.

Arrisée (*a·rizé*) s. f. ← fr. *arriser*.

|| Course de vitesse représentant un effort de courte durée.

¶ Le mot *arrisée* est dérivé du verbe transitif français *arriser*, t. de marine, qui sign. prendre des ris (LITTRÉ), diminuer la hauteur des voiles quand le vent augmente (DARM.). Lorsqu'on prend des ris, c'est parce qu'un grain menace le navire ; la vitesse s'accélère sous le vent qui augmente. De là l'expression canadienne : *prendre une arrisée*, qu'on emploie en parlant d'une embarcation dont la vitesse s'accélère, et, par extension, en parlant d'une personne, d'un cheval, qui court vite. — « Leur petite jument grise, pour une *arisée*, pouvait tenir tête à la plus vigoureuse bête de la paroisse » (Louis Fréchette, cité dans CLAPIN).

Artichoux (*ârtieu*) s. m.

|| Bardane.

Bardane : plante de la famille des composées, vulgairement nommée *glouteron*, et *herbe aux teigneux*, dont la racine a été employée en médecine comme sudorifique, et les larges feuilles comme remède contre la teigne (DARM).

¶ La bardane s'appelle, au Canada, *artichoux*, *artichaut*, *rapace*. (*Artichaut* est le nom fr. d'une sorte de cardon, dont la fleur se compose de feuilles imbriquées, à bases charnues). Les capitules de la bardane se nomment, chez nous, *toques* (*tò:k*), *graquias* (*grakyà*), *grateaux* (*grátó*). *Grateaux* se trouve, avec ce sens, dans les patois de la Charente et de la Dordogne ; dans le Cher, l'Inde, l'Inde-et-Loir, la Creuse et la Charente-Inférieure, on trouve *gratons* (GILLIÉRON et EDMONT).

Arupiaux (*arupyó*), **auripiaux** (*oripyó*), **éripiaux** (*eripyó*). s. m. pl.

|| Oreillons.

¶ *Auripeaulx* est donné par La Curne [comme un mot de l'Anjou ; Rabelais s'en est servi : « Nous n'étudions jamais de peur des auripeaulx » (*Garg.*, ch. 39). — Le normand dit encore aujourd'hui *auripiaux* (MOISY), les parlers manceaux *auripias*, *auripiaux* (MONTESSO), et *auripeaux* (DOTIN).

A seule fin que (*a sè:l fè kè*), **à celle fin que** (*a sè:l fè kè*) loc. adv.

|| Afin que.

¶ Se dit aussi dans la Normandie (Du Bois, MOISY), dans le Haut-Maine (MONTESSON), dans le centre de la France (JAUBERT). — On trouve cette locution dans les vieux auteurs normands : « A celle fin que pas je ne l'oublye » (*Chanson normande* du XV^e siècle). *A celle fin* était du vx. fr.

« A celle fin qu'il n'y ait faite nulle
Je vous ferai une belle cédule. »

(CL. MAROT.)

..... « Une mignonne oisive
Et qui perd son temps à mirer, à farder
Sa face, à celle fin qu'on l'aille regarder. »

(RONSARD.)

George Sand, qui était du Berry, a employé cette locution dans *François le Champi* : *A seule fin que* Mariette l'épouse. (ROBIN.)

Asile (*azil*) s. f.

|| Maison de santé, hospice d'aliénés.

¶ Le peuple prononce le plus souvent l'*a* fermé : *ázîl*.

Assermentation (*asèrmâ:tá:syō*) s. f.

1° || Prestation de serment, action de prêter serment.

2° || Action d'assermenter quelqu'un.

Assermenter (*asèrmâ:té*) v. tr.

|| Attester par serment. Ex.: Une déposition *assermentée* = attestée sous serment.

¶ *Assermenter* est fr. dans le sens, également connu au Canada, de faire prêter serment (LITTRÉ): *assermenter* un témoin (LAR.). Dans le vx fr., *assermenter* signifiait de plus jurer avec serment l'exécution d'une chose (COTGRAVE, OUDIN). Ainsi l'on disait *promesse assermentée* (LA CURNE).

Assesseeur (*àsèssè:r*) s. m. Acc. ←= ang. *assessor*.

|| Asséteur, asséieur.

Asséteur ou *asséieur*: officier qui s'emploie à asseoir, à répartir les contributions, les impôts entre les habitants d'une ville (V. LITTRÉ, LAR., DARM.). C'est un ancien terme d'administration.

¶ *Assesseeur*, en fr., désigne le magistrat adjoint à un juge principal (LITTRÉ), et toute personne qui en seconde une autre, qui la supplée (LAR.).

Assination (*àsiná:syō*) s. f.

|| Assignation.

¶ *Assination* est une forme normande (*Bulletin des Parlers normands*, p. 426; ROBIN, MOISY). « Le dit receveur estoit tenu . . . à cause d'une asinacion faite à nous . . . » (*Quitt.* de 1350, citée par M. Delisle dans les *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 435).—*Assination* se dit aussi dans le Bas-Maine (DOTTIN).

Assiner (*àsiné*) v. tr.

|| Assigner.

¶ Le vx fr. avait *assener*, *assiner* (LA CURNE, BONNARD). Dans le latin populaire même, *assignare* était devenu *assinare*; c'est ainsi que ce mot est écrit dans les Chartes du XI^e siècle. La restitution du *g* est d'origine savante. Au XVII^e siècle, cette lettre étymologique ne se prononçait pas encore (CHIFFLET), et La Fontaine écrivait: « L'auberge enfin de l'hyménée lui fut pour maison assinée » (l. VI, fable 20). On lit dans un ouvrage sur le droit normand, l'*Introduction à la Pratique* (XVIII^e s.): « Celui qui veut commencer l'action fait assiner l'autre. »—*Assiner* est encore usité dans la Normandie (*Bull. des Parlers norm.*, p. 426; ROBIN, MOISY), dans le Maine (DOTTIN, MONTESSON), dans le centre de la France (JAUBERT), dans la Saintonge (ÈVEILLÉ).—LE COMITÉ DU B.

PETITES LEÇONS

TRADUCTION

TRADUCTION.—Pour bien parler anglais, *pensez en anglais*. On nous dit cela à l'école. Il est bon de se le rappeler, et que, pour écrire en français, il faut *penser en français*. C'est le secret des bons traducteurs, la clef de leur art. Pour n'avoir pas d'abord pensé en français, on peut en effet écrire toute une page, n'y faire entrer que des mots reçus par l'Académie, observer les règles de la grammaire, suivre les indications du dictionnaire, ne pas faire un seul solécisme, et cependant n'écrire pas une seule ligne de français. C'est ce qui arrive à ceux qui traduisent de l'anglais en français, sans prendre soin de *franciser*, pour ainsi dire, les idées, de se les approprier et de les refondre, avant que de les reproduire; ils conservent l'allure étrangère des périodes, les tournures du texte original; ils écrivent, avec des mots français, des phrases anglaises.

NOMS DE PEUPLES

NOMS DE PEUPLES.—Danemark: *Danois*.—Finlande: *Finlandais*.—Roumanie: *Roumains*.—Monténégro: *Monténégrins*.—Monaco: *Monégasques*.—Andorre: *Andorrans*.—Océanie: *Océaniens*.—Tonkin: *Tonkinois*.—Madagascar: *Malgaches* ou *Madécasses*.—Annam: *Annamites*.

NOMS DES HABITANTS DE VILLES.—Poitiers: *Pictaviens*.—Toulouse: *Toulousains*.—Bordeaux: *Bordelais*.—Le Havre: *Havrais*.—Lille: *Lillois*.—Angers: *Angevins*.—Tours: *Tourangeaux* (fem. *Tourangelles*).—Reims: *Rémois*.—Saint-Etienne: *Stéphanois*.—Metz: *Messins*.—Madrid: *Madrilénes*.—Laon: *Laonnois*.

SYNONYMES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION, RÉCÉPISSÉ, REÇU.—Dans la langue du commerce, l'*accusé de réception* est une simple *reconnaissance* écrite d'avoir reçu une ou plusieurs lettres, pièces, etc., sans mention

de leur nature ; le *récépissé* énumère et désigne les pièces reçues en communication ou en dépôt : enfin, le *reçu* spécifie les objets et sert de *décharge*, *d'acquit*, de *quittance*.

ANOBLIR, ENNOBLIR. — *Anoblir* exprime une noblesse de convention ; c'est l'acte du prince accordant des honneurs, des titres de noblesse à ses sujets. *Ennobler* exprime une noblesse réelle, méritée. *Le roi l'a anobli, et ses vertus l'ennoblissent à mes yeux*. Le premier a toujours pour complément direct un nom de personne ; le second, souvent un nom de chose.

BARAQUE, BICOQUE, GALETAS, MASURE, TAUDIS. — La *baraque* est une hutte ou une construction légère, une boutique en planches, et par suite une maison mal bâtie ; la *bicoque*, une maison chétive ; le *galeas*, un logement sous les combles, un logement misérable ; la *masure*, une méchante habitation en ruine ; le *taudis*, un petit logement misérable.

SUSCEPTIBLE, CAPABLE. — Signifiant *qui a le pouvoir, la faculté*, ces deux mots sont synonymes ; mais une nuance les distingue. *Capable* exprime un pouvoir actif ; *susceptible*, un pouvoir passif. Ex. : *Cet homme est capable de porter un fardeau considérable, mais sa santé est susceptible d'amélioration*.

TITRES D'HONNEUR

VOTRE GRANDEUR. — Titre qu'on donne aux archevêques, aux évêques. *Votre Grâce* est un titre d'honneur donné aux ducs d'Angleterre ; on l'a appliqué aussi aux évêques : « L'oraison funèbre de votre père immortel (O'CONNELL) sera prononcée dans la cathédrale de Notre-Dame, en présence de Sa Grâce l'archevêque, par le premier orateur de France. » (MONTALEMBERT.) Cependant, il n'est guère usité en français ; on dit plutôt *Votre Grandeur*.

MONSEIGNEUR. — Titre attribué aux princes du sang et aux prélats, et que l'on donne aux évêques, aux protonotaires apostoliques et aux prélats de la maison du Pape. *Monsignore* (et non *monsignor*) est un mot italien, qu'enregistrent certains lexiques français, mais qui se traduit par *Monseigneur*.

VOTRE HONNEUR. — Titre qu'on donne par respect, en Angleterre, à certaines personnes de qualité (LITTRÉ). Il n'y a donc pas de mal à employer *Votre Honneur*, au Canada, en parlant à une personne à qui les autorités anglaises attribuent le titre de *Your Honor*.

En s'adressant au lieutenant-gouverneur de la Province, plusieurs cependant préfèrent dire : *Monsieur le lieutenant-gouverneur*, et, pourvu que le cérémonial ne s'y oppose pas, ce titre finira sans doute par remplacer *Votre Honneur*.

VOTRE SEIGNEURIE.—Titre d'honneur donné à des personnes investies de certaines dignités, aux pairs d'Angleterre et aux anciens pairs de France. L'avocat, s'adressant au juge, doit-il dire : *Votre Honneur*, *Votre Seigneurie*, *Monsieur le Juge*, ou *Monsieur le Président* ? Toutes ces formules sont françaises ; *Votre Honneur* a été longtemps employé chez nous ; *Votre Seigneurie* tend aujourd'hui à prévaloir ; quelques-uns pensent que *Monsieur le Président* convient mieux.... Question d'étiquette, qui n'est pas de notre ressort. Faisons seulement remarquer que si l'on dit *Votre Seigneurie* pour traduire *Your Lordship*, on devrait dire *Milord* pour *My Lord*, car *milord* est français : il date du XIII^e siècle.

ECUYER.—Titre que portaient autrefois en France les simples gentilshommes et les anoblis. Cette qualification, encore fort usitée en Angleterre, est disparue en France.

LOCUTIONS VICIEUSES

ADRESSER QUELQU'UN.—Anglicisme. En français, il faut dire *adresser la parole à quelqu'un*, *s'adresser à quelqu'un*, *parler à quelqu'un*.

AGIR.—Ne dites pas : *Ce n'est pas cela qu'il s'agit*, mais : *Ce n'est pas cela dont il s'agit*, ou : *Ce n'est pas de cela qu'il s'agit*.

BONUS.—*Bonus* est la forme adoptée par l'anglais. Le français dit, au singulier, *boni* (génitif de *bonum*, adj. n.) ; au pluriel, *bonis*. C'est un intérêt, un dividende, un bénéfice additionnel, une somme dont on bénéficie sur une dépense projetée.

BRANCHE.—Anglicisme au sens de *succursale*, *agence* (ang. *branch*, *branch office*).

VOCABULAIRE

CRAPAUD.—On appelle *crapaud* ce fort bâti en bois posé sur un essieu et des roues très basses, dont on se sert pour le transport des fardeaux lourds, des blocs de pierre surtout.

CORNES.—Dans une charrette à foin, ou voiture fourragère, les deux châssis placés l'un en avant, l'autre en arrière de la voiture, de la même forme que les ridelles latérales, se nomment *cornes*.

DE CHAMP, DE PLAT.—Mettre une pièce de bois, de fer, etc., sur son côté le plus étroit, c'est la poser *de champ*; sur son côté le plus large, c'est la poser *de plat*.

REVENANT-BON.—Les *revenants-bons* sont des profits casuels et éventuels provenant d'un marché, d'une affaire, d'une charge, les profits attachés à une profession, à une situation. Au figuré, *revenant-bon* se dit de tout avantage, de tout profit accidentel.

AFFAIRE.—L'*homme d'affaires*, en français, est celui qui est chargé de faire les affaires de quelqu'un; l'*agent d'affaires*, celui qui, moyennant salaire, fait profession de s'occuper des affaires d'autrui. Le premier gère sans mandat spécial; le second agit en vertu d'un pouvoir.

Être d'affaire ou *être de bonne affaire*, et *être de mauvaise affaire*: ces locutions signifient s'accommoder, et ne s'accommoder pas facilement à l'humeur et aux goûts des autres.

Point d'affaire, pas d'affaire. Ces locutions, peu usitées aujourd'hui, signifient: nullement, en aucune manière.

Sont encore françaises les expressions suivantes: *faire son affaire*, réussir; *faire son affaire à soi-même*, se mettre à l'abri, s'arranger, réussir; *faire son affaire à un autre*, le châtier, lui donner une leçon, même le tuer.

ALLER.—*Aller au contraire d'une chose*, c'est s'y opposer, y contredire. On dit aussi absolument: *Aller au contraire*, pour se ranger à l'avis opposé. *Aller sur quatre ans* se dit pour: approcher de quatre ans, être dans sa quatrième année.

GLANURES

Un ancien gallicisme.—« How do you do ? » disent les Anglais. Au XII^e siècle, on disait, en France : « Comment le faites-vous ? » C'était, dit Génin (*Variations du langage français*), le salut de poïtesse quand on se rencontrait. La châtelaine de Fayel, accueillant le châtelain de Coucy :

Lors li dist la dame : « Comment
Le faites-vous, biau très doux sire ?
— Certes, dame, n'ai duel ni ire . . . »

« Alors lui dit la dame :— Comment allez-vous, très doux sire ?— Certes, Madame, je n'ai deuil ni chagrin . . . »

Cartes postales illustrées.—Aux collectionneurs de cartes postales illustrées, nous signalons celles que M. Achille Millien, directeur de la *Revue du Nivernais* (Beaumont-la-Ferrière, Nièvre), vient de faire paraître. Cette intéressante et originale collection est composée de 60 cartes formant un ensemble sous ce titre : *La Forêt en Nivernais*. Ces cartes sont divisées en quatre séries qui correspondent aux saisons et chaque carte est ornée de vers inédits et autographiés d'Achille Millien. « C'est, dit un collaborateur de la *Revue*, tout le poème de notre imposante forêt nivernaise, expliquée par l'image et par les vers ». Voici, par exemple, ce qu'a écrit M. Millien sur la carte des giboulées de neige d'avril :

Il est parfois des pleurs que tempère un sourire ;
Quand il neige en avril, ainsi rit la forêt :
Sur les bourgeons blanchis un rayon vient à luire
Et la neige tardive aussitôt disparaît.

Ce n'est pas l'avril canadien ! Mais voici un couplet qui conviendrait à notre mois de novembre :

Il a néigé. La nue est grise,
Triste le ciel, âpre la bise.
La forêt, au souffle du nord,
Comme un oiseau qu'ètreint la serre,
Tremble . . . Et, sous son faix de bois mort,
Tremble aussi, plaignant sa misère,
En cheminant vers sa chaumière,
Le pauvre vieux que le vent mord.

Cette idée de faire servir la carte postale illustrée à mettre en lumière ce que chaque province conserve encore d'originalité, est excellente. Il y a dans ce genre plusieurs collections : celle de M. Fernand Halley, directeur de la *Revue Picarde et Normande* (1, Place des Emmurées, Rouen); la « Provence chantée par F. Mistral et Jean Aicard » (Maison de la *Carte postale artistique*); les cartes angevines annotées par M. Paul Pionis; les cartes de Botrel, publiées par M. Hamonic, de Saint-Brieuc; celles du Vieux Honfleur, éditées par M. Léon LeClerc; etc.

L'orthographe au XVII^e siècle.—On sait le peu d'importance que le XVII^e siècle attachait à l'orthographe. Voici une lettre que que M^{me} de Montespan adre sait à un personnage de la cour pour *Madame le duc de Nouaille*. (*Madame le duc* est dit pour *Madame la Duchesse*).

« Je suis sy convainque de vostre amitié et je vous ai veu (vu) prandre tant de part à ce qui me regarde que je croy que vous serest bien èse de continuer à an nestre (en être) instruit à mon retour. Le roy me dist qu'il l'aveit (l'avoit) anvouié sur Colbert proposer à M^e (M^{me}) la contesse de se dé faire de sa charge, elle dit quel (qu'elle) viendret le trouver. Elle s'y vint aneffet (en effet) hier et lui dist la même chose qui lui (qu'il lui) avant mandée, elle demanda un iour (jour) pour an parler à M^e (M^{me}) la princesse de Carignan et lonna (l'on n'a) point encore sa réponse.

« M^e (M^{me}) de Maintenon est demeurée pour quelque lesgère indisposition. Le duc du maine est avec elle.

« Voilà toute les nouvelle du logis. Je vous prie de faire mest complimant à madame la duchesse de nouaille, vous m'obligeriez aussi de me chercher du velours pour un casrose (carrosse) meit (mais) je vouldret bien qu'il ne fust pas sy cher ca (qu'à) vostre ordinesre (ordinaire). »

Voltaire et la grammaire.—Un jour, à la cour de Berlin, Voltaire parlait des inconséquences grammaticales dont fourmillent certaines œuvres littéraires. Une grande dame lui demanda si ses propres œuvres étaient écrites en bon français.—« Dieu m'en garde, s'écria-t-il, car si j'écrivais autrement que les autres, je ne vendrais pas mes ouvrages ! »

SARCLURES

∴ « *Appointments*, promotions, retraites dans le monde militaire. »

Appointments, qui en français signifie *salaire*, est mis là pour *nominations* (ang. *appointments*).

∴ « . . . un musée d'antiquités qui devront *dater avant et depuis l'ère romaine*. »

Il faudrait au moins *d'avant*. Mais *avant et depuis l'ère romaine*, cela m'embrasse-t-il pas une période un peu longue ?

∴ « L'*édifice* est tout à fait imposant et passe pour un *bijou du genre*. »

C'est une chapelle qu'un journaliste décrit ainsi. Or, une chapelle peut bien être un *bijou*, si elle est petite et élégante ; mais alors elle n'est pas un *édifice imposant*. Et *bijou du genre* . . . de quel genre ?

∴ « Ont-ils jamais attendu nos *à-point* pour remanier le tarif ? »

Si l'auteur de cette phrase voulait parler vieux français, il devait écrire *appoints*. Voir le *Lexique canadien-français*.

∴ « Ces deux hommes, *réalisant* qu'ils étaient surveillés, quittèrent précipitamment leur siège. »

Réalisant n'est même pas un *bon* anglicisme. Pourquoi n'a-t-on pas dit simplement : *s'apercevant que* . . . ?

∴ « L'on travaillait depuis deux heures et le feu n'était pas encore *sous contrôle*. »

Pour *maitrisé*.

∴ « M. X. s'embarquera samedi pour un voyage à travers l'Europe, *ce voyage* que M. X. entreprend autant dans les intérêts de la compagnie que pour son agrément personnel *sera absent* une couple de mois, nul doute qu'il manquera beaucoup à ces nombreux amis *qu'il lui souhaite* tous un bon voyage. »

A ceux qui pensent que nous avons tort de *sarcler* les journaux, nous offrons cette touffe de mauvaises herbes.

*. « *Trouvé (sic) morte par cause naturelle.* »

Quel commentaire ajouter à ce verdict d'un coroner ?

*. Nous avons lu dans les grands journaux la *phrase* suivante :

« LA LOI DES POSTES.—S'il est établi à la satisfaction du Maître Général des Postes qu'aucune personne engagée dans le commerce de publier aucuns livres obscènes ou immoraux, pamphlets, figures, feuilles imprimées, gravures, litographies, photographies ou autres publications, manière ou chose d'un caractère indécent, immoral, sédition, déloyal, injurieux, ou libelleux, ou dans le commerce de loterie illégale, ou autres entreprises semblables dans lesquelles on offre des prix ou concernant des systèmes arrangés ou faits dans le but de tromper ou frauder le public dans l'intention d'obtenir de l'argent sous de faux prétextes ou dans le commerce de vendre, ou de faire usage de monnaie contrefaite ou de ce que l'on appelle communément « green goods » : ou de drogues, médecines, instruments, livres, papiers, pamphlets, ordonnances, prescriptions, ou autre chose dans le but, etc. . . . et si une telle personne, dans l'opinion du Maître Général des Postes, tâche de se servir de la poste pour la réussite d'un tel commerce, il est par les présents déclaré qu'aucune lettre, documents imprimés, paquets, livres ou autres choses envoyées dans l'intention d'être envoyées par la poste, par qui que ce soit, et à l'adresse de qui que ce soit, ne sera pas considéré comme matière postale. »

Le *sarcloir* me tombe des mains. . . . Cette *loi des postes* n'est pas une *sarclure*, c'est un. . . . *arrachis* ! Je n'y ai rien souligné, parce qu'il eût fallu y souligner tout. Il n'y aurait pourtant pas de mal à ce que nos lois fussent écrites en français.

LE SARCLEUR.

Lauréats de l'Académie.—Du rapport lu par M. Gaston Bois-sier à la séance annuelle de l'Académie française, nous extrayons ce passage, où le secrétaire perpétuel réunit dans un même hommage les lauréats étrangers :

« Il est impossible que nous ne soyons pas touchés de cet hommage rendu de si loin à notre littérature : la langue de notre pays prend un charme particulier quand nous l'entendons sonner hors de nos frontières. A ce propos, permettez-moi de rappeler que, parmi les romans que nous couronnons, il y en a un qui nous arrive en droiture de Québec (*l'Oublié* de M^{me} Laure Conan). »

COMPTES RENDUS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé à la direction du BULLETIN.

J.-E. PRINCE, LL. D.—*Le Séminaire de Nicolet—Souvenir des fêtes du Centenaire.* 250 pages in-8^{vo}. Imprimerie Édouard Marcotte, Québec, 1903, Broché, \$0.50; relié, \$1.00 (franco).

Au mois de juin dernier, le Séminaire de Nicolet, l'une des plus anciennes maisons d'éducation du pays, la plus ancienne après celle de Québec qui date de 1663 et celle de Montréal fondée en 1773, le Séminaire de Nicolet célébrait le centenaire de sa fondation. M. J.-E. Prince, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, avocat au barreau de Québec, mais ancien Nicolétain, et qui avait pris à l'organisation du *centenaire* une part grande, nous donne aujourd'hui le récit des fêtes qui réjouissent, en cette occasion, la « vieille petite ville de province » qu'est Nicolet.

Récit, donc, et description des fêtes, des solennités et des réjouissances, faisant cadre aux adresses, aux discours, aux poésies, qui célébrèrent l'œuvre nicolétaine, commentaires de la presse, lettres et dépêches reçues, c'est la table abrégée des matières de ce volume, qui se termine par la liste des invités et des anciens élèves présents.

Voilà un livre que tout Nicolétain voudra lire : c'est une page de sa vie. Et parce que je ne suis pas nicolétain, j'ai le droit d'écrire : voilà un livre qu'il fait bon lire, qu'on sorte de Nicolet ou d'ailleurs.

Le récit, d'abord. L'auteur l'a circonscrit avec art. Il y a du *vu*, du mouvement. Quand on a lu la première page, ne se rend-on pas jusqu'à la dernière? et cela n'est-il pas agencé tellement que, d'étape en étape, on lit aussi, les trouvant à leur place, les adresses, les discours, les vers? Une chose m'a frappé surtout : c'est la variété et la convenance des tons. Après lecture du discours que M. Prince prononça à Nicolet, et dont le cadre — *Le Séminaire de Nicolet et la famille nicolétaine* — s'élargit jusqu'à embrasser l'histoire et la raison de notre autonomie française,

œuvre de l'enseignement secondaire, on s'étonne presque que la même plume ait écrit cette pièce d'éloquence et ce récit. Même dans cette chronique d'une journée, les phrases se colorent différemment et se nuancent suivant qu'il faut : émues et larges, dans la description des solennités ; empreintes d'une poésie très douce, quand s'éveillent les souvenirs attendris de la vie de collègue ; d'allure plutôt enjouée, pour narrer les joyeux épisodes et dire les gaies rencontres. . . . Comme la fête du 10 juin était surtout, pour les anciens élèves, une fête de famille, une fête de collègue, c'est ce ton dernier qui domine. Dira-t-on que le récit y prend comme une teinte trop claire de jeunesse ? Soit ! Mais, parce qu'alerte et vif, ce récit me plaît singulièrement.

Les *discours*. C'est, émouvante, pleine de grands exemples, et d'où se dégagent de précieux enseignements, l'histoire non seulement du Séminaire de Nicolet, mais aussi de l'enseignement classique au pays, avec ses commencements pénibles, ses progrès, ses résultats après un siècle et demi de sacrifices, de dévouements et de travaux, histoire retracée par de distingués orateurs en des pages d'une éloquence nécessairement inégale, et où la phrase ne se développe pas toujours avec la même facilité, mais inspirées toutes par le patriotisme le plus sincère. Ces discours, avec ceux qui furent prononcés aux noces d'or de l'Université Laval et que M. l'abbé Roy a reproduits à la suite de sa belle étude sur cette institution, ⁽¹⁾ sont le plus bel hommage que pouvaient recevoir les hommes qui se sont dévoués, qui se dévouent encore à la formation de la jeunesse canadienne-française.

Les principaux d'entre les orateurs de la fête nicolétaine furent M^{sr} Gravel, M^{sr} Bégin, M^{sr} Langevin, M^{sr} Bruchési, M^{sr} Brunault, M^{sr} Douville, l'honorable M. J. Blanchet, M. l'abbé Lecoq, M. Raphaël Bellemare, M. Rodolphe Lemieux, M. l'abbé P. O'Donnell, M. J.-E. Prince.

Dans le discours de ce dernier, j'ai remarqué une expression qu'il me fait plaisir de signaler aux membres de la Société du Parler français. Parlant du pays qui environne Trois-Rivières, « la région *trois-rivière* », dit M. Prince. Voilà qui va bien. Les habitants de Trois-Rivières devraient en effet renoncer à

(1) *L'Université Laval et les Fêtes du cinquantenaire* par l'abbé Camille Roy, Licencié ès lettres et Docteur en philosophie, professeur à l'Université Laval. Dussault & Proulx, 1903. In 8. 395 pages. Les 350 premières pages de ce volume sont consacrées à l'histoire de l'Université, « jeune d'un demi-siècle », et l'auteur, dont la maîtrise littéraire est connue, y fait preuve aussi d'un rare talent d'historien.

trifluvien. Ce mot peut paraître très scientifique; il n'en est pas moins mal formé, ni moins divertissant. Comment peut-on se dire *Trifluvien, homme à trois fleuves?* Pourquoi pas *Trifluviatile?* Cela indiquerait du moins qu'on vit sur les bords de trois cours d'eau.... Adoptons *Trois-Riviérais!*

Et les vers?—Il y en a de M. Louis Fréchette, de M. Nérée Beauchemin, de M. Adolphe Poisson. Sont-ils tous excellents? N'exagérons rien. «Les livres de vers, c'est toujours bien», disait Stéphane Mallarmé; et les vers de circonstance, donc!....

Les poètes, monsieur, sont de terribles gens.

Avant de finir, un mot du livre au point de vue typographique. Imprimé sur papier de luxe avec des caractères français, il a vraiment bel air. La simplicité des types, l'harmonie et l'équilibre des lignes, la netteté et le relief de l'impression, font sur l'œil un agréable effet et rendent la lecture facile. Ce travail, des plus beaux qui soient sortis de presses canadiennes, fait honneur à M. Édouard Marcotte. Quand donc ses confrères, à son exemple, nous délivreront-ils des caractères anglais, lourds et gauches, hybrides et baroques, qui écarquillent grotesquement leurs jambages, s'aplatissent sur les feuilles comme des taches, ou se dressent, sans grâce et d'une sécheresse toute britannique? et des caractères fondus aux États-Unis, qui, sous prétexte d'élégance, nous offrent les fantaisies les plus risquées, où l'art est subordonné à la recherche de la nouveauté, lettres tapageuses, volubiles ou cruellement aiguës, ornées de vrilles ou armées de crochets recourbés, et qui associent en un fraternel anachronisme l'*antique* et la *normande*, l'*elzévir* et l'*anglaise*?

L.-Z. BOURGES.

E.-C. HILLS. *Notes on Canadian French*. Reprint from the Publications of the Modern Language Association of America. Boston, 1903.

M. E.-C. Hills, professeur au collège de l'État du Colorado, a résumé dans ces pages les observations qu'il a faites sur la phonétique, le lexique et la syntaxe du français parlé à Clayton, N. Y.

Il y a à Clayton un groupe de sept à huit cents Canadiens-Français, dont la plupart viennent du district de Montréal et ont émigré dans les cinquante dernières années. Les vieillards sont illettrés, dit M. Hills; les jeunes gens lisent et écrivent l'anglais, mais non le français.

Nous suivons avec un vif intérêt les études que certains philologues des États-Unis consacrent au parler français en Amérique. Mais nous ne pouvons nous tenir de faire ici une remarque, que M. Hills voudra bien ne pas croire malveillante. Il nous pardonnera d'avoir saisi l'occasion que nous offrait son étude pour formuler une critique qui s'adresse moins à lui qu'à quelques-uns de ses collègues.

Leurs procédés nous semblent en effet défectueux. Ils prétendent étudier le parler populaire franco-canadien chez nos compatriotes émigrés aux États-Unis ; nous pensons que leur champ d'observation est mal choisi. Il nous paraît bien, à nous aussi, de toute importance que l'état de la langue maternelle dans les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre soit constaté, mais au seul point de vue de l'infiltration de l'anglais et de son influence troublante. Or, nos voisins éliminent précisément les faits qui indiqueraient le degré d'envahissement de l'anglais. Pour étudier un parler populaire, le premier soin de l'enquêteur ne devrait-il pas être de recueillir ses témoignages dans un milieu où ce parler, encore vivant, est demeuré pur, n'a pas subi l'influence d'idiomes étrangers ? Comment peut-on chercher à découvrir les caractéristiques de notre parler chez des Canadiens émigrés depuis longtemps, dans des centres où les jeunes gens parlent à peine leur langue maternelle ? Combien plus rationnel et plus scientifique, le procédé de M. Geddes, par exemple, venu, dans un village de notre province, étudier sur place notre langage ! Supposons qu'un groupe d'Anglais des États-Unis se soit, il y a quelque cinquante ans, établi au cœur de la province de Québec ; on pourrait sans doute étudier chez eux dans quelle mesure le français aurait pénétré leur langage ; mais l'examen de leur parler permettrait-il de découvrir les caractéristiques du *yankee* ? Assurément non. On étudie un organisme sur un individu sain ; sur un malade, c'est la maladie plutôt qu'on étudie, et ses progrès.

Bien que M. Hills ait commis la même erreur que les philologues dont nous parlons, nous ne pouvons lui en faire un aussi dur reproche. Il a cru devoir choisir Clayton pour champ d'observation, parce que les anglicismes y sont relativement rares, dit-il, que les phénomènes de flexion et la syntaxe y ont été peu influencés, parce surtout que le français populaire de cette localité lui a paru représenter assez bien celui du district de Montréal. En effet, la plupart des produits qu'il a recueillis sont canadiens.

Quelques notations seulement nous étonnent.

Ainsi, d'après le distingué professeur, la graphie française *in* représenterait pour les Claytonnais un *e* ouvert nasal (*ē*), « a sound nearly like standard French *ē* »; il est douteux que ce son ait été apporté de la province de Québec, où l'*e* nasal est fermé et se prononce *é*.—Dans *tabatière*, etc., *ti* se prononcerait *k*: *tabakér*; le son *k*, chez nous, est toujours mouillé dans ce cas: *tabakér*. *Cheminée* se dirait *ciné*; n'est-ce pas plutôt *euné* ou *ciwiné*?—Le pronom *ól* (pour *on* devant une voyelle) est étrange, ainsi que la persistance de l'*r* dans « il leur a donné », que les Claytonnais prononceraient *i lérz à doné*, etc.

Nous ne contestons pas que ce soit là, exactement relevé, le parler de Clayton. Mais cela ne démontre-t-il pas la justesse des remarques que nous nous sommes permis de faire?

Ces réserves faites, il ne nous reste plus qu'à louer l'étude très nourrie de M. Hills. Ses remarques sur la syntaxe populaire sont particulièrement intéressantes.

Signalons aussi une double observation phonétique, où une influence logique curieuse paraît s'être fait sentir. M. Hills a remarqué que l'*l* tombe dans *plus* marquant une cessation d'action, tandis qu'elle se maintient dans le même mot marquant une comparaison. Ainsi, on dirait, à Clayton: « Je ne veux *pus* », et « Il est *plus* vieux que moi. » Le parler franco-canadien ne fait pas cette distinction, croyons-nous.

Le travail de M. Hills se termine par une liste de 76 mots d'usage courant à Clayton. Nous aurions aimé, pour les raisons que nous avons exposées, à y trouver des termes anglais francisés et des formes françaises influencées par l'anglais. Mais l'auteur a éliminé de ses notes, son objet n'étant pas le nôtre, ces mots anglais ou anglicisés, « except a few, dit-il, that I know to have replaced their French equivalents throughout the greater part of the District of Montreal such as *poste-office* ». Il enregistre cependant dans son petit glossaire *propeleur*, employé pour *bateau à vapeur*. *Propeleur* serait-il répandu dans le district de Montréal?

L'exactitude, autant que nous pouvons en juger, des relevés faits par M. Hills, nous fait désirer que, pour ses prochaines études, il fasse un pas de plus vers nous et, à l'exemple de M. Geddes, passe *la ligne*. Il trouvera un champ autrement intéressant à explorer.

A. R.-LAGLANDERIE.

L'ANGLICISME, VOILA L'ENNEMI !

Nurse. — Ce mot anglais est en train de s'acclimater chez nous. Dites, en français : *un* ou *une garde-malade*, ou simplement *une garde*.

Pantry. — Pourquoi employer l'anglais *pantry*, quand nous avons *garde-manger*, *dépense*, *office* (fém.) ?

Tobaconiste. — De l'anglais *tobacconist*. En français : *marchand de tabac*, *débitant de tabac*. *Tobaconiste* est un grossier barbarisme, qui ne peut rien signifier.

Application. — C'est un anglicisme. *Application*, en français, veut dire « action d'appliquer », au propre et au figuré : l'application d'une emplâtre, l'application d'une somme à une dépense. En anglais, *application* veut dire « sollicitation, demande », *to make application to* = s'adresser à. Nous prêtons l'acception anglaise au mot français. Citons Buies là-dessus : « *Faire une application* (*to apply, to make an application for*), pour *faire une demande*. — Comment ! monsieur, vous voulez me faire une application ! Qu'est-ce à dire ? Si vous êtes un distributeur d'emplâtres et de sinapismes, allez dans les hôpitaux et collez-en tant que vous voudrez. — Voyez-vous d'ici un pauvre premier ministre tout couvert d'application », et cela de la part de solliciteurs, encore ! »

Party. — Pour *suite*, *escorte*, *réunion*.

Pas d'admission. — Traduction de l'anglais *no admission*. En français : *entrée interdite*.

Trouble. — Employé plus souvent, au Canada, dans le sens de l'anglais *trouble*, que dans le sens français. Quelques exemples : *Prendre le trouble de . . .* = prendre, se donner la peine de . . . — *Donner du trouble à quelqu'un* = donner de la peine à quelqu'un. — *Avoir beaucoup de trouble à . . .* = avoir beaucoup de peine, de mal, de difficulté à . . .

Grôceur, grôcerie. — Ang. *grocer, grocery*. Tout le monde sait qu'en français on doit dire *épicier, épicerie*.

Directory. — Mot anglais qui se traduit par *annuaire, guide, almanach des adresses*. *Directoire* est un affreux anglicisme ; *indicateur* ne vaut guère mieux.

Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,
MANTEAUX,
COLLERETTES,



JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.

“TWEEDS” ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,
de la est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ MEUBLES

USTENSILS DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE : 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

H. BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.

Nous détenons les meilleurs cru :

CLARET, SAUTERNE,
BOURGOGNE, PORT
et vins SHERRY.

Article spécial :

Le meilleur
CAFÉ
français.

GEORGE PATRY

GERANT

22, Rue de la Fabrique

Tél. 1116

QUEBEC

RUE ST-JEAN
QUEBEC

J. E. LIVERNOIS

IMPORTATEUR DE

Produits chimiques, Drogues, Instrumens de
Chirurgie, Remèdes brevetés, Parfums,
Articles de Toilette, Etc.

C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc.

FEU VIE ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

EN VENTE A LA

Librairie Montmorency-Caval

PRUNEAU & KIROUAC

34, RUE DE LA FABRIQUE et 116, RUE SAINT-JOSEPH

Du Geste artistique, par Harmant-Damien, 75 c.—Théâtre d'Engène Labiche, en 10 vols, \$8.75.—Théâtre des Campagnes, en 8 vols, \$7.00.—L'art de bien dire, par Dupont-Vernon, 90 c.—Diseurs et Comédiens, par le même, 90 c.—Déclamation, école du Mécanisme, par Paul Grivollet, 50 c.—L'art de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Huguet, 40 c.—Traité de la prononciation française, par Jules Maigne, 50 c.—Manuel de la parole, par Adjutor Rivard, relié, 75 c.—Méthode d'élocution et de déclamation, par Colonnier, en 3 séries, \$1.55.—Livre de lecture et de récitation, par Couturier, 75 c.—Le livre des Orateurs, par Timon, beau volume, relié, \$3.

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUÉBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix
du MARCHÉ

SPECIALITE: Marchandises a l'usage du Clerge

TEL. 873

UN SEUL PRIX

6, rue de la
Fabrique
Haute-Ville
QUEBEC

J. P. GARNEAU

Libraire-
Editeur
et
Marchand
d'Ornements
d'Eglise.

EDOUARD MARCOTTE

IMPRIMEUR-RELIEUR

82, RUE ST-PIERRE, QUEBEC

Téléphone 1290

Installation nouvelle

Matériel renouvelé

Caractères français

Reliure entière

Demi-reliure



Reliure en chagrin

Reliure en veau

Reliure en basane

Reliure anglaise

Reliure allemande



J'ai fait l'acquisition de quatre polices complètes de caractères français, fondus spécialement pour moi par la maison Deberny & C^{ie}, de Paris. Je suis en mesure d'exécuter en caractères français les travaux qu'on voudra bien me confier. Ceux qui préfèrent la forme des caractères anglais ou américains trouveront aussi à mon établissement tous les types généralement usités au Canada.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation spéciale voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les Contemporains. (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 24 janvier 1094: *Maine de Biran*, par P. Alfarié. 31 janvier 1904: *Duc Albert de Broglie*, par Jean de Lanville.

* * *

Le mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14 fr. Sommaire du N^o de février: Alcyon pour Albion, par Henri Reverdy. Solférino, par Germain Bapst. Une maison flamande du XVI^e siècle, par P. Donœur. La peur des microbes, par Jean Rameau. Le verger de l'Époux, poésie, par Edward Montier. Le glaive et la croix, poésie, par F. Plessis. Jean Hultfer, par Paul Harel. A l'Université d'Upsal, par M. Léra. L'Estérel, par Joseph Gubert. La dentelle, par la Ctesse de Villebon de Courson. Causerie littéraire: l'amour en fuite, par Gabriel Aubray. Pages oubliées. Portraits littéraires. Actualités. La Politique à l'étranger. Etc.

* * *

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août.

Conditions d'abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union Postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs ; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

La première année du BULLETIN est en vente. Prix : \$3.00; pour les nouveaux membres adhérents et les nouveaux abonnés : \$2.00; pour les nouveaux membres actifs : \$1.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,

Université Laval,

(Bureau de Poste, boîte 221),

QUÉBEC.

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur.